

Bruxelles, le 12 septembre 2025 (OR. en)

12636/25

FIN 1052 **INST 252** PE-L 27

## **NOTE POINT "I/A"**

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Virement de crédits n° DEC 11/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025 - Approbation - Approbation d'une lettre

- Le 27 août 2025, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits 1. n° DEC 11/2025 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (EGF/2025/001 BE/BelGaN)<sup>1</sup>, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier<sup>2</sup>.
- 2. Comme indiqué dans le document 12250/25, cette proposition vise à virer un montant de 0,9 millions d'euros en crédits d'engagement de l'article 30 04 02 (Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)) à l'article 16 02 02 (Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)).

12636/25

ECOFIN.2.A FR

Doc. 12247/25.

Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <a href="http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj">http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj</a>).

- 4. <u>Le Comité budgétaire</u> a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 12 septembre 2025.
- 5. À l'issue de cet examen, <u>le Comité budgétaire</u> est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
  - la proposition de virement de crédits, dont le texte figure dans le document 12250/25; et

- le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

12636/25 2

ECOFIN.2.A FR

## PROJET DE LETTRE

du: président du Conseil

à la: présidente de la Commission

copie: présidente du Parlement européen

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 23 septembre 2024<sup>1</sup>, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 11/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025.

(Formule de politesse).

-

Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj).